



OSCAR SCHEPENS  
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE  
Rue Treurenberg, Bruxelles.

I. — Les œuvres sociales agricoles

1<sup>o</sup> Ouvrages généraux.

1. ELEMENTS D'ECONOMIE SOCIALE ET AGRICOLE, par Malherbe et Schreiber 2,00
2. PRECIS D'ECONOMIE RURALE, par G. Malherbe. 1,00
3. LES BIBLIOTHÈQUES AGRICOLES, par J. Trigant. 2,00
4. LES MUSEES PROFESSIONNELS AGRICOLES, par J. Trigant. 1,00
5. LES MONOGRAPHIES AGRICOLES, par Malherbe et Schreiber. 1,00
6. LES ŒUVRES AGRICOLES : moyens pratiques de les créer et de les organiser par G. Malherbe. 0,50
7. L'ORGANISATION SOCIALE ET SYNDICALE D'UNE COMMUNE RURALE par G. Malherbe. 1,00
8. LES ASSOCIATIONS AGRICOLES libres, les chambres d'agriculture et les comités par G. Malherbe. 1,00

2<sup>o</sup> Les syndicats agricoles d'achat.

9. ETUDES THEORIQUES et pratiques sur les syndicats agricoles par G. Malherbe. 1,00
10. LES COOPÉRATIFS AGRICOLES D'ACHAT par G. Malherbe. 1,00
11. LES MAGASINS AGRICOLES, coopératifs et syndicaux par G. Malherbe. 1,00
12. LES CONTRATS D'ACHAT D'UN SYNDICAT AGRICOLE par G. Malherbe 1,00
13. LES ACHATS COLLECTIFS D'UN SYNDICAT AGRICOLE par G. Malherbe 1,00
14. LA COMPTABILITÉ DES SYNDICATS AGRICOLES COOPÉRATIFS par G. Malherbe. 1,00
15. LA TENUE DES LIVRES D'UN SYNDICAT AGRICOLE par G. Malherbe. 1,00
16. LES SYNDICATS AGRICOLES : Etude monographique sur le syndicat agricole coopératif de Wallapuis par G. Malherbe. 1,00
17. LE SYNDICAT AGRICOLE de la région de Pobeux par G. Malherbe. 1,00
18. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES d'achat et d'outillage : Monographie du syndicat coopératif agricole d'Ath par G. Malherbe. 1,00

3<sup>o</sup> Les syndicats agricoles de vente.

19. LES SYNDICATS AGRICOLES DE VENTE, par J. Trigant. 2,00
20. LA QUESTION BETTERAVERIÈRE ET SA SOLUTION, par G. Malherbe. 1,00
21. LES SYNDICATS BETTERAVERIERS, par G. Malherbe. 1,00
22. LES SYNDICATS BETTERAVERIERS : Etude monographique sur le syndicat betteravier de Framerville par G. Malherbe. 1,00
23. LES SYNDICATS DE PLANTEURS DE TABAC par G. Malherbe. 1,00
24. LA VENTE COLLECTIVE DES ŒUFS, par G. Malherbe. 1,00
25. LES MINQUES AUX ŒUFS par G. Malherbe. 1,00
26. LES SYNDICATS AVICOLES DE VENTE, par G. Malherbe. 1,00
27. LES MINQUES AU BEURRE coopératives : Monographie de la minque fédérale de Hasselt par G. Malherbe. 1,00

4<sup>o</sup> Les syndicats d'exploitation agricole.

28. LES SYNDICATS D'OUTILLAGE AGRICOLE par G. Malherbe. 1,00
29. LES MACHINES AGRICOLES syndicales en Belgique et dans les pays étrangers par Trigant et Miserez. 2,00
30. LES SYNDICATS DE BATTAGE, par Malherbe et Miserez. 1,00
31. LES SYNDICATS DE BATTAGE : Etude monographique sur le syndicat de battage de Lapigne par G. Malherbe. 1,00
32. LA COMPTABILITÉ DES SYNDICATS D'OUTILLAGE AGRICOLE par G. Malherbe. 1,00
33. LES LAITIÈRES COOPÉRATIVES par J. Trigant. 2,00
34. LES SYNDICATS DE LAITIÈRES par Malherbe et Schreiber. 1,00
35. LES FROMAGERIES coopératives par Malherbe et Schreiber. 2,00
36. ETUDES THEORIQUES et pratiques sur les distilleries agricoles par Malherbe et Marbaix. 0,50

CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

LES

# Minques aux Œufs

SYNDICALES

Recherches sur l'activité sociale  
de la Minque aux Œufs de Maestricht  
en 1900, 1901, 1902 et 1903,

PAR

**Georges MALHERBE,**

Membre de la Société d'Economie Sociale de Bruxelles.

Prix : 1 FRANC.

Le cercle d'études sociales de Binche a publié et répandu depuis sa  
fondation plus de 375,000 brochures sur la question sociale.

RENAIX.

LEHERTE-COURTIN,  
libraire,  
rue de la Gare.

BRUXELLES.

OSCAR SCHEPENS  
Société belge de librairie  
rue Treurenberg

1905

14342



UNIVERSIDAD COMERCIAL  
DE DEUSTO  
BIBLIOTECA



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHIE.

LES

## Minques aux Œufs.

La minque aux œufs de Maestricht (Limbourg hollandais) est une création de la Fédération laitière des Pays-Bas méridionaux (Zuid-Nederlandsche Zuivelbond). Cette fédération, fondée le 30 septembre 1893, étend son activité sur les provinces hollandaises de Limbourg, du Brabant septentrional et de Gueldre. Son siège social est à Ruremonde et son but est de promouvoir et de défendre les intérêts de l'industrie laitière dans les Pays-Bas méridionaux.

Parmi les moyens employés par elle pour atteindre son but, il faut citer en premier lieu la création à Maestricht, en mars 1895, d'une minque fédérale pour la vente collective du beurre des laiteries fédérées. Cette minque n'entra en activité qu'en janvier 1896. Elle était installée dans des locaux dont l'insuffisance fut bientôt reconnue. Aussi, en 1900, en construisit-on de nouveaux et de mieux appropriés, en face de la gare de Maestricht, et leur inauguration se fit solennellement le 18 janvier 1901, en présence de nombreuses notabilités du monde politique et du monde agricole.

Jusqu'en 1900, la minque ne vendait que du beurre. C'est alors qu'on songea à y organiser aussi la vente collective des œufs. Ce nouveau genre d'opération commença en novembre 1900, si bien qu'actuellement la minque fédérale et coopérative de Maestricht est un marché mi-hebdomadaire de beurre et d'œufs. C'est de la vente collective des œufs que nous nous occupons spécialement dans cet ouvrage.

### I. — Comment est organisée la minque aux œufs de Maestricht.

Avant de rechercher quelle a été l'activité de la minque fédérale de Maestricht dans le domaine spécial de la vente collective des œufs, il faut

étudier l'organisation qu'elle s'est donnée, ainsi que les modifications que l'expérience et les circonstances firent apporter à l'organisation initiale.

*La caractéristique de cette minque.* — La minque de Maestricht est une œuvre à la fois coopérative et fédérale. Elle est, en effet, une création de la fédération laitière des Pays-Bas méridionaux, qui ne groupe que des laiteries coopératives. La caractéristique de cet organisme est d'être à la fois un marché au beurre et un marché aux œufs et d'avoir pour point d'appui les laiteries coopératives fédérées. Ce sont, en effet, les laiteries seules qui sont chargées de l'alimentation de la minque et celle-ci n'est en relation d'affaires qu'avec les seules laiteries, à l'exclusion complète de leurs membres coopérateurs. Ceux-ci, soit pour leurs produits laitiers, soit pour leurs œufs, ne sont en relation directe qu'avec leurs laiteries respectives ; ce n'est donc qu'indirectement, c'est-à-dire en passant obligatoirement par l'intermédiaire de leurs laiteries, qu'ils font des affaires avec la minque de Maestricht.

*La concentration et l'envoi des œufs.* — La concentration des œufs destinés à être vendus à la minque et leur classification en catégories se font dans les locaux de chacune des laiteries intéressées. Les envois d'œufs se font deux fois par semaine ; ils peuvent se faire en même temps que les envois de beurre et avec la même lettre de voiture.

A l'origine, les œufs étaient emballés dans des paniers et la fédération conseillait l'emploi du foin ou de la paille. Mais avec ce système, il y avait beaucoup d'œufs cassés, et les pertes qui en résultaient pour les laiteries étaient si considérables que nombre d'entre-elles cessèrent leurs envois à la minque. C'est alors qu'on remplaça les paniers par des caisses ; les œufs y sont placés dans des cartons où ils sont complètement isolés les uns des autres. Le plan suivant nous donnera une idée de la composition des cartons qui, dans les caisses, se juxtaposent et se superposent.

0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chacune des catégories d'œufs dont nous parlerons plus loin doit être emballée dans des caisses différentes, et une caisse ne peut contenir qu'un

maximum de 500 œufs. Il y a toutefois des caisses de 500, de 400, de 300, de 200 et de 100 œufs. Sur chacune des caisses qu'elles expédient à la minque, les laiteries doivent indiquer l'espèce, le poids net et le poids brut des œufs qu'elles renferment, et ajouter la mention « œufs, fragile ». Les œufs qui ne seraient pas convenablement emballés sont vendus à part, et le règlement stipule qu'en cas de récidive, les laiteries incriminées ne seraient plus autorisées à vendre leurs œufs à la minque. Une amende de 2 florins 50 par caisse est infligée aux laiteries qui négligent d'y indiquer les renseignements relatifs au poids brut et net.

Les emballages sont repris par les acheteurs qui les paient au tarif fixé. Ces tarifs ont naturellement variés selon le mode d'emballage adopté, et les prix actuels sont plus élevés que les anciens parce que l'emballage en caisse coûte plus cher que l'emballage en panier. Voici, du reste, quels furent les deux tarifs successivement en vigueur :

Contenance des paniers ou caisses.	Tarif des emballages en panier.	Tarif des emballages en caisse.
500 œufs	70 cent.	1,46
400 "	60 "	—
300 "	50 "	1,00
200 "	40 "	0,75
100 "	30 "	0,52

*La classification des œufs.* — A l'origine, les œufs étaient classifiés en deux catégories : la première catégorie comprenait les œufs dont le diamètre minimum était 41 millimètres et la seconde, ceux dont le diamètre minimum était de 36 millimètres. Les œufs dont le diamètre était inférieur à 36 millimètres étaient refusés. Cette classification se faisait dans chacune des laiteries fédérées, au moyen d'appareils spéciaux de mesurage. Ces appareils se vendaient à Weert, au dépôt de la fédération laitière et leur prix était de 56 centimes pièce.

Depuis le 11 septembre 1903, la minque, sur le désir exprimé par les acheteurs eux-mêmes, a adopté la classification en trois catégories : les gros, les petits et les moyens. Cette classification se fait approximativement et on a abandonné l'ancien système de mesurage, les marchands n'achetant plus à la quantité, mais au poids. Les ventes au poids rendent impossibles les fraudes auxquelles donnait lieu la classification ayant pour base la grosseur.

*Les garanties de fraîcheur.* — Chaque laiterie doit garantir la fraîcheur des œufs qu'elle envoie à la minque et prendre elle-même vis-à-vis de ses propres fournisseurs toutes les mesures nécessaires pour arriver à ce but. A l'origine, quand un panier renfermait plus de 3 % d'œufs non frais, une amende de 1 franc était infligée à la laiterie incriminée et toute récidive

peut être punie d'exclusion temporaire ou définitive. Actuellement, pour chaque œuf non frais, la laiterie doit payer une amende de 52 centimes.

*Les frais de vente et les règlements de compte.* — A l'origine, les ventes se faisaient par 100 œufs et les frais de vente étaient fixés à 10 centimes par 100 œufs vendus. Actuellement, les ventes se font au poids et les frais varient selon que la quantité d'œufs envoyés à la minque par l'ensemble des laiteries fédérées, atteint ou n'atteint pas le chiffre global de 15,000 ; dans le premier cas, la taxe des frais est de 10 centimes par 100 œufs vendus et dans le second cas, de 20 centimes. Les ventes se font au rabais et les emballages sont repris par les acheteurs, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Le compte des œufs vendus est dressé chaque semaine par le directeur de la minque et transmis par lui aux laiteries intéressées, en même temps que les comptes de beurre.

## II — Quelle importance ont les ventes collectives d'œufs à la minque de Maestricht.

Nous avons vu comment la minque de Maestricht avait organisé son service de vente collective d'œufs. Il nous reste à rechercher quelle a été l'importance de son chiffre de vente dans ce genre d'affaire. Notons qu'actuellement, une vingtaine de laiteries seulement envoient leurs œufs à la minque.

*La période de la classification double.* — La période de la classification des œufs en gros et en petits comprend les trois exercices 1900-01, 1901-02, 1902-03. Le tableau suivant nous dira le total des œufs vendus et leur valeur en florins et en francs. Nous donnons le relevé mensuel des ventes parce qu'il y a là des indications pleines d'intérêt.

MOIS	Années	Œufs vendus		Valeur totale	
		1 <sup>re</sup> catégorie	2 <sup>e</sup> catégorie	en florins	en francs
Novembre . . .	1900-01	1550	500	118,28	248,28
	1901-02	5696	1450	474,03	984,35
	1902-03	6017	1388	455,82	960,33
Décembre . . .	1900-01	4022	1750	312,00	655,20
	1901-02	7200	2800	590,12	1251,05
	1902-03	6120	1128	391,97	703,77
Janvier . . .	1900-01	6,000	2,570	392,31	823,85
	1901-02	16,630	6,450	978,58	2064,58
	1902-03	14,900	6,000	843,53	1788,28

MOIS	Années	Œufs vendus		Valeur totale	
		1 <sup>re</sup> catégorie	2 <sup>e</sup> catégorie	en florins	en francs
Février . . .	1900-01	31,750	13,550	1672,86	3513,00
	1901-02	26,380	8,200	1416,67	3003,34
	1902-03	32,400	10,300	1335,28	2765,70
Mars . . .	1900-01	113,130	31,167	4435,74	9315,05
	1901-02	75,100	14,450	2831,29	6008,69
	1902-03	68,000	15,000	2893,13	5915,87
Avril . . .	1900-01	107,281	31,205	4106,48	8626,00
	1901-02	86,410	16,800	2991,82	6251,62
	1902-03	68,800	14,400	2588,67	5487,08
Mai . . .	1900-01	119,770	28,502	4397,17	9234,05
	1901-02	81,477	15,400	2911,70	6172,03
	1902-03	86,300	18,700	3043,11	6451,23
Juin . . .	1900-01	84,000	18,800	3433,08	7200,49
	1901-02	65,400	12,600	2289,10	4864,80
	1902-03	71,450	17,050	2925,31	6204,44
Juillet . . .	1900-01	82,007	21,400	3300,63	7057,32
	1901-02	50,146	9,850	2250,57	4471,10
	1902-03	61,000	13,550	2771,18	5874,90
Août . . .	1900-01	69,700	18,400	3010,59	6323,07
	1901-02	56,589	8,470	2400,89	5016,80
	1902-03	56,815	10,707	2503,85	5198,96
Septembre . .	1900-01	40,450	8,000	1972,36	4141,95
	1901-02	45,500	6,500	2211,78	4758,03
	1902-03	50,977	10,508	2679,03	5681,45
Octobre . . .	1900-01	19,650	4101	1327,31	2787,35
	1901-02	16,400	3310	1034,12	2192,23
	1902-03	18,401	4920	1403,63	2975,60
Novembre . .	1900-01	4795	750	237,18	498,07
Total . . .	1900-01	761,015	208,118	8,686,39	18,241,41
	1901-02	542,888	103,330	22,514,01	47,730,35
	1902-03	543,143	123,828	23,354,92	47,394,79
Total général . . . .		1,850,046	438,285	74,555,61	155,366,45



Le total des œufs vendus était donc de 972,163 unités en 1900-01 ; il est tombé à 649,227 en 1901-02, et à 666,971 en 1902-02. Nous avons vu que les pertes subies par les laiteries à cause des défauts des emballages déterminèrent cette baisse du chiffre des ventes.

La période de la classification triple. — A partir du 11 septembre 1903, les œufs exposés en vente furent classifiés en gros, moyens et petits et les ventes se firent au poids. L'exercice 1903-04 inaugura donc le nouveau régime. Le tableau suivant nous dira le chiffre des affaires ainsi faites.

MOIS	Œufs-vendus			Valeur totale	
	gros	petits	moyens	en florins	en francs
Novembre	8,000	1,900	2,000	771,55	1,635,26
Décembre	7,000	2,400	2,100	840,75	1,716,67
Janvier	23,700	6,000	11,300	187,53	3,812,81
Février	71,800	19,000	8,000	285,00	8,193,84
Mars	142,300	32,000	7,000	630,70	13,357,48
Avril	218,525	41,400	5,000	737,28	16,031,08
Mai	212,100	41,500	8,200	858,80	17,081,05
Juin	161,000	28,000	10,000	680,70	14,153,08
Juillet	162,300	29,800	11,000	720,51	15,302,20
Août	130,700	24,400	9,800	657,97	13,902,80
Septembre	91,200	13,400	8,100	500,50	10,805,42
Octobre	27,500	2,400	5,000	204,91	4,312,40
Total	1,271,615	243,400	95,300	57,109,30	120,198,88

En 1903-04, le total des œufs vendus atteint donc le chiffre de 1.613.315. Si nous comparons ces chiffres à ceux des précédents exercices nous verrons clairement l'importance des progrès réalisés.

ANNÉES.	ŒUFS VENDUS	VALEUR TOTALE. FR.
1900-01	972.163	60.241.41
1901-02	649.227	47.730.95
1902-03	666.971	47.391.79
1903-04	1.613.315	120.198.88
Total	3.901.976	275.593.03

soit en 4 années, près de 4 millions d'œufs vendus pour une somme d'environ 276.000 francs.



### 5° Les œuvres de crédit agricole.

37. LES CAISSES DE CRÉDIT FONCIER par G. Malherbe	1,00
38. LES COMPTOIRS AGRICOLES par G. Malherbe	1,00
39. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU RAIFFEISENISMUS, par G. Malherbe	1,00
40. LE RAIFFEISENISMUS, par G. Malherbe.	1,00
41. LES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE, système Raiffeisen, par G. Trigaut.	0,50
42. LES CAISSES RAIF. EISEN ET LES PRÊTS IMMOBILIERS, par G. Malherbe	1,00
43. LES CAISSES RAIFFEISEN ET LES PRÊTS COLLECTIFS, par G. Malherbe	1,00
44. LES PRÊTS DES CAISSES RAIFFEISEN ET LEURS GARANTIES : étude juridique, par Maurice Damoiseaux	1,00
45. LES RELATIONS DES CAISSES RAIFFEISEN AVEC LA CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE par G. Malherbe	1,00
46. LA COMPTABILITÉ DES CAISSES RAIFFEISEN par G. Malherbe	1,00
47. LA TENUE DES LIVRES d'une caisse Raiffeisen par G. Malherbe.	1,00
48. LES CAISSES RURALES en Belgique et l'étranger par J. Trigaut.	2,00
49. LES CAISSES RAIFFEISEN DU HAINAUT par G. Malherbe	1,00
50. LES CAISSES RURALES : Etude monographique sur la caisse rurale d'Hooghelede, par Malherbe.	1,00
51. LES BANQUES POPULAIRES AGRICOLES : Etude monographique sur la caisse rurale Willaupois par G. Malherbe	1,00
52. LES BANQUES POPULAIRES AGRICOLES : Monographie de la banque populaire de Sivry-Saintain par G. Malherbe	1,00
53. LES COOPÉRATIVES AGRICOLES D'ÉPARGNE et de prêts : Monographie de la caisse rurale d'Ath par G. Malherbe	1,00

### 6° Les œuvres d'assurance agricole.

54. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX de l'assurance du bétail bovin par G. Malherbe	4,00
55. LES SOCIÉTÉS MUTUELLES d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail par Rouzin.	1,00
56. L'ASSURANCE ET LA RÉASSURANCE DU BÉTAIL, par Malherbe et Schreiber	1,00
57. LA COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÉTAIL par G. Malherbe.	2,00
58. LA COMPTABILITÉ D'UNE CAISSE DE RÉASSURANCE : Etude théorique et pratique sur la comptabilité des caisses de réassurance contre la mortalité du bétail par G. Malherbe	1,00
59. MONOGRAPHIE DE LA CAISSE DE RÉASSURANCE de la Flandre Orientale, par G. Malherbe.	4,00
60. L'ASSURANCE MUTUELLE du bétail bovin : Etudes monographiques sur les sociétés mutuelles d'assurance du bétail bovin dans le Hainaut par G. Malherbe.	1,00
61. L'ASSURANCE CHEVALINE, par G. Malherbe	1,00
62. LES CAISSES MUTUELLES D'ASSURANCE-GRÊLE par G. Malherbe	2,00
63. L'ASSURANCE-GRÊLE : Monographie de la caisse officielle d'assurance-grêle du Nord de l'Allemagne par G. Malherbe	1,00
64. MONOGRAPHIE de la Caisse officielle d'assurance-grêle de Bavière par G. Malherbe	1,00

### 7° Les syndicats d'élevage.

65. LES SYNDICATS D'ÉLEVAGE : Etude monographique sur le syndicat de Montreuil-au-Bois par G. Malherbe	400
66. LES SYNDICATS D'ÉLEVAGE. — Etudes sur les livres généalogiques et autres formulaires syndicaux, par G. Malherbe	1,00
67. LES FÉDÉRATIONS DE SYNDICATS D'ÉLEVAGE. — Monographie de la Fédération suisse des syndicats d'élevage de race tachetée rouge, par G. Malherbe.	4,00
68. LES TAUREAUX SYNDICAUX en Suisse par G. Malherbe	2,00
69. LES TAUREAUX SYNDICAUX en Belgique par G. Malherbe	1,00

## II. — Les œuvres sociales ouvrières.

### 1° Les syndicats professionnels.

70. ETUDES THÉORIQUES et pratiques sur les syndicats professionnels ouvriers par G. Malherbe	0,50
71. ETUDES SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, par J. Trigaut.	0,50